

Éléments pour une possible intervention de la délégation française au CD-M-41 du 22 mai 2014

Monsieur le président,

La France souscrit pleinement à la déclaration faite par la Grèce au nom de l'Union Européenne.

Il nous reste maintenant un mois avant la date butoir du 30 juin pour l'achèvement de l'élimination du programme chimique syrien.

Les précédentes dates butoirs fixées par le Conseil exécutif ont été largement dépassées du fait de retards répétés et nous constatons aujourd'hui que l'évacuation des produits chimiques à détruire hors de Syrie n'a toujours pas été achevée. La communauté internationale a mis en œuvre des efforts considérables et il appartient à la Syrie d'achever sans délai l'évacuation des produits en attente de transfert vers Lattaquié.

Nous déplorons également qu'aucune décision n'ait pu être prise sur la destruction des sites de production. Il est en particulier regrettable que les autorités syriennes n'aient pas apporté les réponses nécessaires à l'accord du Conseil exécutif au plan combiné de destruction. La France est d'avis que dans l'attente de cet accord, il est souhaitable, comme l'ont proposé plusieurs délégations, qu'une solution permettant d'engager sans plus de retard la destruction de ces sites soit trouvée.

Monsieur le président,

Nous demeurons vivement préoccupés par les allégations d'emploi d'agents chimiques sur les populations civiles en Syrie. Les allégations montrent, en raison des circonstances qui les entourent, que le régime conserve une capacité d'emploi offensif chimique et la volonté d'en faire usage.

Le régime de Damas a déjà utilisé des armes chimiques à l'encontre de sa population. Il a dissimulé durant des années l'ampleur de son programme. La menace chimique subsistera tant que l'objectif d'un démantèlement complet, rapide et vérifié n'aura pas été atteint.

A cet égard, la déclaration initiale syrienne doit faire l'objet d'une vigilance particulière. Nous saluons les efforts entrepris par le Secrétariat technique sur ce point. C'est au régime syrien que revient la responsabilité de lever les incertitudes qui subsistent sur l'exhaustivité et la précision de sa déclaration et de restaurer la confiance auprès de la communauté internationale.